

POLITIQUE DE LA VILLE

Roanne



S'inscrivant dans les différents dispositifs établis à l'échelle nationale, Roanne Agglomération poursuit, avec le concours de l'Etat, la politique de développement social urbain initiée depuis plus de vingt ans.

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Contrat de ville 2015-2020

Agglo



Le contrat de ville a succédé en 2015 aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés.

Le contrat de Ville est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires, comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, l'ARS,..., à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés.

C'est l'Agglomération qui a élaboré et qui met en œuvre le contrat de ville. Il est signé pour la période 2015-2020

Le contrat de ville développe les trois grands axes de la politique de la ville :

- > la cohésion sociale,
- > l'emploi et le développement économique,
- > le cadre de vie et le renouvellement urbain.

A cela s'ajoute, des thématiques transversales à prendre également en compte comme la lutte contre les discriminations, la jeunesse et l'égalité entre femmes et hommes.

L'appel à projet (ou programmation) est la traduction opérationnelle de la mise en œuvre du contrat de ville. Destiné aux porteurs de projets, il a pour objectif d'apporter des réponses concrètes en faveur des habitants des quartiers prioritaires afin d'en réduire les inégalités sociales et territoriales.



CONTACTS

**Direction de la
Cohésion Sociale -
Service Politique
de la Ville**

 63, rue Jean Jaurès
42300 Roanne

 0477442950

 Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

toante

